



**DEBAT ORAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERNAY**  
**JEUDI 11 AVRIL 2013 A 20 HEURES 30**

Le Sénateur-Maire ouvre la séance et procède à la lecture des procurations :

Monsieur Sourdon à Monsieur Maurey, Madame Genet à Monsieur Bétourné, Madame Angot à Madame Barré, Madame David à Madame Delanys, Madame Blotierre à Monsieur Wirton, Monsieur Germain à Madame Libert, Monsieur Mesnildrey à Monsieur Launay.

L'état de présence se résume ainsi : 24 présents, 7 procurations, 2 absents, en ce début de séance. Le quorum étant réuni, la séance peut commencer.

Monsieur le Sénateur-Maire informe que le débat de la séance sera enregistré, conformément au Règlement Intérieur, et demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du 17 décembre 2012.

Monsieur le Maire tient à préciser avant de commencer l'ordre du jour de cette séance, qu'il n'y aura pas de fermeture de classe à l'école Ferdinand Buisson Maternelle et il attend le courrier officiel de l'inspection d'académie d'ici peu.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Quinton pour les questions n° 1, 2, 3 et 4.

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 -- SERVICE DES EAUX – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT -**

**Résultats cumulés définitifs de clôture** (intégrant les restes à réaliser) :

**I - Service de l'Eau**

• Section d'investissement	=	<i>Excédent</i> :	212 490.58 €
• Section d'exploitation	=	<i>Excédent</i> :	834 511.87 €

**II - Service de l'Assainissement**

• Section d'investissement	=	<i>Déficit</i> :	108 055.21 €
• Section d'exploitation	=	<i>Excédent</i> :	493 744.23 €

**BUDGETS ANNEXES « EAU – ASSAINISSEMENT » - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2012.**

**Proposition d'affectation définitive de ces résultats**

**I - Service de l'Eau**

• Excédent de fonctionnement 2012	834 511.87 €
• Report Excédent de fonctionnement R 002	832 936.37 €
• Affectation au crédit du compte 1064	1 575.50 €
• Report Excédent d'investissement R 001	279 613.72 €

**II - Service de l'Assainissement**

• Excédent de fonctionnement 2012	493 744.23 €
• Report Excédent de fonctionnement R 002	385 689.02 €
• Affectation au crédit du compte 1068	108 055.21 €
• Report Déficit d'investissement D 001	14 302.32 €

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer.

**BUDGET PRIMITIF 2013 « EAU ET ASSAINISSEMENT »**

**I- Service de l'Eau**

1 199 415 € section d'investissement (dépenses/recettes)  
2 102 806 € section d'exploitation (dépenses/recettes)

**II- Service de l'Assainissement**

631 570 € section d'investissement (dépenses/recettes)  
1 148 410 € section d'exploitation (dépenses/recettes)

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer.

Monsieur Quinton procède à une analyse synthétique du Compte Administratif et des budgets du service de l'eau et de l'assainissement, en commentant les documents joints.

Il précise les travaux qui sont prévus en 2013 en matière d'assainissement :

- Impasse Alexandre,
- déplacement canalisations près du nouveau collège Marie Curie,
- remplacement de canalisations rue des canadiens,
- reprise des anciens branchements « plomb »,
- extension du réseau côte de Courbépine,
- remplacement de l'automate de la station épuration qui a été posé en 1993.

En l'absence de remarque supplémentaire, ces sujets sont mis au vote :  
Adoptés à l'unanimité.

**FIXATION DU PRIX DE VENTE DE L'EAU, DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT, DE LA REDEVANCE POUR LE DEPOTAGE DES MATIERES DE VIDANGES – ANNEE 2013.**

**Date d'effet : 1<sup>er</sup> avril 2013**

- Prix de vente de l'eau (HT) (*pas d'augmentation*)  
le m<sup>3</sup> = 1,28 €
  
- Redevance d'assainissement ( HT)  
le m<sup>3</sup> = 0,95 € (0,90 € en 2012)
  
- Prix de la location des compteurs (HT) (*pas d'augmentation*)
  - 12 mm = 13,08 €
  - 15 mm = 17,52 €
  - 20 mm = 18,60 €
  - 25 mm = 24,00 €
  - 30 mm = 28,44 €
  - 40 mm = 37,32 €
  - 60 mm = 76,44 €
  - 80 mm = 115,92 €
  - 100 mm = 239,28 €
  
- Redevance pour défaut de branchement (HT)  
le m<sup>3</sup> = 1,90 € (1,80 € en 2012)

**Date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2013**

- Redevance pour le dépotage des matières de vidanges (HT)  
le m<sup>3</sup> = 7,67 € (7,32 € en 2012)

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer.

En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :  
Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Wirton pour la question n° 5

**SIEGE – CONVENTION DE DELEGATION DU MAITRE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA PLACE GUSTAVE HEON.**

Le SIEGE est compétent en matière de travaux sur le réseau d'éclairage public de la ville de Bernay. Toutefois, dans le cadre de l'aménagement de la place Gustave Héon et dans un souci d'optimisation des dépenses et de meilleure organisation du chantier, il a été convenu entre les parties que la ville soit maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public pour cette opération.

Afin de définir l'organisation de la maîtrise d'ouvrage (prestations réalisées par le maître d'ouvrage, organisation du marché et des travaux) et la répartition financière entre les deux parties, une convention de délégation du maître d'ouvrage est nécessaire.

La participation financière du SIEGE est fondée sur un forfait de 65 500€, équivalent à ce que le SIEGE aurait eu à supporter s'il avait réalisé les travaux estimés à 99 000 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- valider les termes de ladite convention,
- autoriser Monsieur le Sénateur Maire ou l'adjoint délégué à signer cette convention et toutes les pièces relatives à cette opération.

**En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :**  
**Adopté à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Wirton pour la question n° 6**

#### **SIEGE PROGRAMME 2013 – DIVERS TRAVAUX**

Dans le cadre du programme du SIEGE 2013, des travaux d'amélioration de renforcement et/ou d'enfouissement du réseau de distribution électrique, ainsi que d'enfouissement du réseau téléphonique sont nécessaires. Il convient de solliciter le syndicat pour l'exécution des travaux estimés comme suit :

<b>Lieu</b>	<b>Nature</b>	<b>Montants estimés TTC</b>	<b>Part communale</b>
PA du Val de la Couture	Candélabres	28 000 €	4 682 ,27 €
Passage du Grand Bourg	Armoire EP	4 000 €	668,90 €
Côte aux Rats	Candélabres	34 000 €	5 685,62 €
Passage de la Cohue/ Boulevard Dubus	Reprise de l'éclairage Candélabres	21 000 €	3 511,71 €
Rue de Morsan/ Côte Saint-Michel	Candélabres	21 000 €	3 511,70 €
Rue Lobrot	Armoire EP	12 000 €	2 006,69 €
Rue des Monts	France Télécom	21 000 €	13 976,59 €
Rue des Monts	Candélabres Déplacement réseau basse tension	66 000 €	11 036,79 €
Rue Militaire	Candélabres	2 000 €	334,45 €
<b>Total</b>		<b>209 000 €</b>	<b>45 414,72 €</b>

Pour ces travaux 2013, la participation de la ville s'élèvera à 45 414,72 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter le programme du SIEGE 2013 tel que défini ci-dessus,
- s'engager à rembourser au SIEGE les sommes dues par paiement au comptant sur présentation du décompte.

Madame Dionis demande si des travaux de réfection de voirie sont prévus dans la « côte aux rats », étant donné ce passage qui fait le lien entre le centre ville et le nouveau Collège, sera vraisemblablement très fréquenté.

Monsieur le Maire répond que oui.

En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :  
Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bonamy pour la question n° 7

#### **PASSATION DES AVENANTS N°4 ET 5 AU MARCHE D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS.**

Dans le cadre du marché d'assurance dommages aux biens conclu avec la SMACL sise 141, avenue Salvador Allende à NIORT 79031 à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2013, les avenants n°4 et 5 doivent être passés concernant la liste des bâtiments communaux.

L'avenant n°4 a pour objet la mise à jour des bâtiments communaux.  
Cette révision annuelle permet d'établir la superficie totale des bâtiments, base du calcul de la cotisation.

La cotisation 2013 s'élèvera à 16 525.17 € HT contre 16 734.83 € HT pour l'année 2012.

L'avenant n°5 a pour objet la prise en compte de l'assurance tous risques objets des abris de jardins implantés aux jardins familiaux nouvellement créés, et ce à compter du 5 juin 2012.

Le montant de la cotisation 2012 au prorata de la période assurée est de 593.30 € HT.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer.

Monsieur Lerooy s'étonne du coût de ces avenants, précisant qu'en retirant le bâtiment de la piscine et en ajoutant les abris des jardins familiaux, on arrive en 2013 à une cotisation presque identique qu'en 2012.

Monsieur Bonamy répond que l'indice principal de révision de la formule a beaucoup augmenté.

Monsieur Didsch interroge l'assemblée au sujet de la fréquentation de la maison des associations, qui désormais accueille un Point Familles, le PIJ, le service des sports, etc... et n'a plus la capacité d'accueillir de nouvelles associations. Il fait état de la petite taille de la salle de l'école Paul Bert mise à disposition des associations politiques et syndicales, ne pouvant contenir plus de 19 personnes et ne disposant pas de sanitaires.

Par ailleurs, il demande si la municipalité envisage de dédier un espace public à Monsieur Marcel Mabile, (ancien Conseiller Général de Bernay) afin d'honorer sa mémoire.

Madame Delanys répond que les associations bénéficient désormais de 3 nouvelles salles qui avaient été mises à disposition du Conseil des Prud'hommes et que la municipalité a souhaité mutualiser certaines pièces entre les services pour économiser l'espace au maximum et garder la capacité d'accueil de la Maison des Associations.

Elle précise aussi que dans le règlement intérieur de la maison des associations, les associations qui pouvaient y être accueillies ne devaient pas avoir de caractère politique ou syndical.

Monsieur le Maire précise que la proposition de dénomination « Marcel Mabile », sera examinée par la commission compétente lorsqu'il y aura des opportunités en terme de dénomination de voiries.

En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :  
Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bétourné pour la question n° 8

#### **ECHANGE DE BIENS IMMOBILIERS ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Il est envisagé de transférer les bureaux du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) dans la propriété communale située 1 rue Léon Puel, que le Point Information Jeunesse (P.I.J.) vient de quitter pour intégrer le centre social situé au sein de l'espace Marie-Louise HÉMET.

Le C.C.A.S. bénéficiera ainsi d'une surface utile plus importante (75 m<sup>2</sup> contre 32 m<sup>2</sup> actuellement).

Il est proposé au Conseil Municipal de lui transférer la propriété de ce bien en procédant à son échange avec le bâtiment qui héberge actuellement la ludothèque municipale, 11 rue Saint Vincent de Paul, propriété du C.C.A.S.

Les biens en question ont été évalués par le service France Domaine en date du 11 janvier et du 20 février 2013 de la manière suivante :

Immeuble 1 rue Léon Puel, cadastré section AO n°67 partielle : 55 000 €

Immeuble 11 rue Saint Vincent de Paul, section AS n°223 et 264 : 80 000 €

Aussi cet échange donnerait lieu au versement par la commune d'une soulte de 25 000 € afin de compenser l'écart de valeur.

A cette occasion, la parcelle cadastrée section AS n°264, ancienne cour aménagée depuis plusieurs années en voie de circulation (liaison entre la place de l'ancien Hôtel Dieu et la rue Saint Vincent de Paul), serait intégrée au domaine public de la commune.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer.

Madame Pitette mentionne que sur le bâtiment rue Léon Puel, la gouttière est obstruée, et que le mur de la façade côté rue est à refaire.

Madame Rivière informe à l'assemblée que des travaux de rénovation seront effectués prochainement.

Monsieur le Maire tient à préciser concernant cette délibération que la ville cède le bâtiment rue Léon Puel au CCAS et dans le même temps, le CCAS cède à la ville le bâtiment qui abrite actuellement la ludothèque. Il signale que lors d'un prochain Conseil Municipal, une délibération sera passée pour le réaménagement de la ludothèque à un autre endroit plus adapté.

En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :  
Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Wirton pour la question n° 9

**PASSATION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES AVEC E.R.D.F CONCERNANT LA PROPRIETE COMMUNALE CADASTREE SECTION AO N°106, RUE DE MORSAN.**

E.R.D.F., à la demande de la Commune, a souhaité renouveler le réseau basse tension aérien qui dessert la rue de Morsan et présente des signes d'obsolescence.

Cette ligne actuellement établie sur poteaux et en façades d'immeubles, suivant les endroits, sera remplacée.

Les poteaux seront supprimés améliorant la commodité de passage pour les piétons et l'aspect esthétique de la rue.

Afin de mener à bien cette opération, E.R.D.F doit déposer les câbles existants sur la façade des bâtiments de l'ancienne école Jules Ferry riverains de la rue de Morsan, y encastrer 3 coffrets électriques et poser un câble basse tension sur façade, sur une longueur de 20 m.

L'implantation de ces ouvrages en propriété privée, nécessite au préalable que le propriétaire du bien, en l'occurrence la Commune, consente à E.R.D.F une convention de servitudes, établie pour la durée de ces installations.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider de consentir cette servitude et d'autoriser Monsieur le Sénateur-Maire à signer la convention correspondante.

Monsieur Didtsch prend la parole pour demander si le bâtiment de l'ancienne école Jules Ferry ne pourrait pas accueillir des associations dédiées à la solidarité, comme l'AMAP de Bernay.

Monsieur le Maire répond que la municipalité souhaite que ce bâtiment reste plutôt dédié à l'enfance et à la culture avec la proximité du théâtre Edith Piaf.

En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :  
Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Libert pour la question n° 9

**PARTICIPATION DES COMMUNES VOISINES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES  
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES MATERNELS ET ELEMENTAIRES DE LA VILLE DE BERNAY -  
REVISION DES FORFAITS ANNUELS**

Le rapporteur expose qu'il convient de procéder à la révision des forfaits annuels réclamés aux communes voisines au titre de la participation aux frais de fonctionnement des établissements scolaires publics élémentaires et maternels.

*Pour information – Tarifs actuellement pratiqués (votés en avril 2012):*

*Communes n'ayant pas signé de Convention de préscolarisation et / ou de scolarisation :*

- 467€/an/élève/élémentaire
- 485€/an/élève/maternelle

*Communes ayant signé une Convention de préscolarisation et/ou de scolarisation :*

- 429 €/an/élève/élémentaire
- 446€/an/élève/maternelle

Pour mémoire : communes ayant signé une convention :

- Caorches Saint Nicolas (Sections maternelles)
- Plainville
- Saint Quentin des Isles
- St Victor de Chrétienville (1ère et 2ème année de maternelle)
- Saint Clair d'Arcey
- Valailles
- Ferrières Saint Hilaire

Proposition tarifs année scolaire 2013/2014 :

Communes n'ayant pas signé de Convention de préscolarisation et / ou de scolarisation :

- **481 €/an /élève/élémentaire**
- **509 €/an /élève/maternelle**

Communes ayant signé une Convention de préscolarisation et/ou de scolarisation :

- **442 €/an /élève/élémentaire**
- **468 €/an /élève/maternelle.**

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer.

Madame Varangle prend la parole concernant l'application de la réforme des rythmes scolaires qui sera reportée en septembre 2014 à Bernay. Elle reproche à Monsieur le Maire le fait qu'il n'y ait eu aucun débat préalable à la prise de décision à ce sujet, et précise que ce point n'a jamais figuré à l'ordre du jour du Conseil Municipal et que les parents d'élèves ont été informés avant les élus.

Monsieur le Maire évoque les délais très courts imposés par le gouvernement pour donner une réponse officielle, son souhait est de prendre le temps de la nécessaire concertation avec les parents d'élèves, les enseignants, les associations et les élus naturellement, concertation que le gouvernement n'a pas jugé utile de mener.



Monsieur Launay affirme qu'il s'agit d'un problème de forme et même d'un problème de démocratie. Il estime que le Conseil Municipal aurait dû être saisi pour se prononcer sur cette affaire.

Monsieur le Maire conclut en évoquant le décret gouvernemental qui ne prévoit pas que le Conseil Municipal se prononce sur la décision de report qui revient au Maire.

En l'absence de remarque supplémentaire, ce sujet est mis au vote :  
Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Le Gal pour la question n° 11

**FIXATION DES TARIFS POUR LE « CAMP ETE ADOS » ORGANISE PAR LE CENTRE DE LOISIRS**

*Rapporteur : Madame Florence LE GAL, Conseillère Municipale déléguée.*

Le Centre de Loisirs organise du 08 au 20 juillet 2013, un camp implanté à Vendays-Montalivet en Gironde. Les jeunes fréquentant régulièrement cette structure et intéressés par ce séjour peuvent s'inscrire pour participer à ce camp.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les tarifs suivants :

Camp d'ados

Quotients	BERNAY		EXTERIEUR	
	par jour	Séjour	par jour	Séjour
- 237	18,00€	234,00€	22,70€	295,10€
+ 237 à 406	21,10€	274,30€	26,15€	339,95€
+ 406 à 611	24,00€	312,00€	29,70€	386,10€
+ 611 à 1001	26,80€	348,40€	33,50€	435,50€
+ 1001 à 1411	31,00€	403,00€	38,20€	496,60€
+ 1411 à 1959	36,00€	468,00€	44,60€	579,80€
+ 1959	41,00€	533,00€	51,00€	663,00€

Les membres de la commission « Finances et développement économique » réunis le 9 avril 2013, ont émis un avis favorable sur ces tarifs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**DECIDE** des tarifications susvisées.

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :  
Adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame Branlot pour la question n° 12**

**OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR RESTAURATION DE FAÇADE.**

Le rapporteur expose à l'assemblée que Monsieur et Madame Bruno RICHARD, domiciliés 19 bis rue Louis Gillain à Bernay (27300), ont sollicité l'octroi d'une subvention pour la restauration de la façade en briques de leur habitation.

Le projet déclaré et autorisé au titre de l'urbanisme, consiste en la réfection des joints entre les briques de la façade donnant sur la rue.

En application de la délibération du 7 juillet 2011, la subvention à laquelle les travaux sont éligibles, s'établirait de la manière suivante :

Montant Hors Taxe des Travaux : ..... 3 765,50 €  
Subvention 10 % : ..... 376,55 €

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer.

Ce dossier sera présenté le 9 avril 2013 aux membres de la commission « Finances et développement économique ».

**En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :  
Adopté à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame Le Gal pour la question n°13**

**CONCOURS DE PEINTURE POUR L'EXPOSITION ARTS AU PAYS D'OUCHE ANNEE 2013 - FIXATION DU PRIX « DE LA VILLE DE BERNAY » - 1<sup>ER</sup> PRIX DU JURY.**

A l'occasion du concours de peinture pour l'exposition **Arts au Pays d'Ouche**, organisé par l'Association Arts au Pays d'Ouche, qui se déroulera à l'Abbatiale du 26 avril au 12 mai 2013, le 1<sup>er</sup> prix intitulé : « **Prix de la Ville de Bernay** » sera décerné au lauréat retenu par les membres du jury.

Il vous est proposé de fixer le montant de ce prix attribué par la ville à 150 €.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer.

Ce dossier sera présenté le 9 avril 2013 aux membres de la commission « Finances et développement économique ».

**En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :  
Adopté à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame Delanys pour la question n°14**

**ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE HAUTE-NORMANDIE CONCERNANT LE PROJET DE RESTAURATION DE DEUX SCULPTURES ET UNE HUILE SUR TOILE « VUE GENERALE DE BERNAY » PRESENTES PAR LE MUSEE DES BEAUX ARTS.**

La restauration des œuvres ainsi que leur conservation est une des grandes missions des Musées de France définies dans le code du patrimoine à l'article L441-3. Dans ce cadre légal et sur les bases des conclusions du rapport de conservation préventive réalisé en 2006, un programme de restauration pluriannuel a été établi qui vise à restaurer les œuvres (peintures, sculptures, céramiques, mobiliers, etc.) dont l'état de conservation est moyen, mauvais ou critique.

Trois œuvres de la collection du Musée des Beaux Arts, exposées dans les galeries, sont à restaurer :

- *Jeune Martyr*, 1877  
Louis Emile DECORCHEMONT  
Sculpture en plâtre.

- *La Sculpture*, 1907  
Léon FAGEL  
Sculpture en plâtre.

- *Vue générale de Bernay*  
François ECALARD  
Huile sur toile.

A cet effet, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie a attribué à la ville une subvention de 1 000 €. Le reste à la charge de la ville s'élève à 3 837,22 €. Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2013.

Ce dossier sera présenté le 9 avril 2013 aux membres de la commission « Finances et développement économique ».

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer.

**En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :**  
**Adopté à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire redonne la parole à Madame Delansy pour la question n°15**

**DIRECTION PATRIMONIALE ET MUSEALE – SERVICE DU PATRIMOINE - CONVENTION AVEC L'OFFICE DU TOURISME DE BERNAY ET DES ENVIRONS.**

Sur le territoire de Bernay, les missions et compétences de la Direction Patrimoniale et Muséale de la ville et de l'Office de Tourisme de Bernay et des Environs sont complémentaires. La Direction Patrimoniale et Muséale de Bernay, dans le cadre du réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire, est prestataire de visites et d'animations à l'attention des publics individuels et des groupes touristiques. L'Office du Tourisme de Bernay et des Environs en assure la promotion et la vente, ainsi que la relation clientèle en amont de la visite.

Comme il est d'usage dans les villes labellisées « Ville d'art et d'histoire » ayant développé un partenariat avec l'Office de Tourisme de leur territoire, il est proposé le versement, à l'Office du Tourisme de Bernay et des Environs, d'une commission de 10 % sur la vente des visites guidées faites aux groupes.

En revanche, les visites découvertes proposées par le Service du Patrimoine à l'attention des individuels ne sont pas soumises à commission.

Ce dossier sera présenté le 9 avril 2013 aux membres de la commission « Finances et développement économique ».

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer.

**En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :  
Adopté à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jossé pour la question n°16**

**FUSION DES SYNDICATS D'EAU (SAEP BERNAY EST, SAEP BERNAY OUEST, SAEP DE NOYERS GOUTTIERES, SAEP DE LA REGION DE SAINT-AUBIN LE VERTUEUX, SYNDICAT DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA CHARENTONNE) –AVIS SUR LES STATUTS.**

Le schéma départemental de coopération intercommunale résultant de l'arrêté du Préfet du 28 décembre 2011 a prévu la fusion des 5 syndicats d'eau cités ci-dessus.

Le Conseil Municipal de Bernay a émis un avis favorable en date du 17 décembre 2012.

Le nouveau syndicat prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Néanmoins, un certain nombre d'opérations doivent être effectuées auparavant, et notamment la validation des nouveaux statuts.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis sur les statuts issus de la fusion des syndicats d'eau précités.

**En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :  
Adopté à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame Libert pour la question n°17**

**DESAFFECTATION DES LOGEMENTS DE FONCTION D'INSTITUTEURS DE L'ECOLE DU BOURG-LE-COMTE.**

La Commune souhaite procéder à la désaffectation des trois logements de fonction d'instituteurs de l'école primaire du Bourg-Le-Comte, qui sont vacants depuis le 30 avril 2005, sous réserve de l'avis de Monsieur le Préfet de l'Eure. Il est rappelé qu'il n'y a plus d'instituteur à loger. La Commune qui n'a pas l'obligation de loger les professeurs des écoles, souhaite les affecter à un autre usage.

Par lettre du 18 février 2013, Monsieur le Sous-Préfet a fait connaître l'avis favorable de l'Etat sur la désaffectation des logements de fonction d'instituteurs de l'école du Bourg-Le-Comte, du service public de l'éducation nationale.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer.

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :  
Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Le Grand pour la question n°18

**ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNELS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – REVISION DES TAUX A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013**

Les nouveaux montants de la participation de la ville susceptibles d'être accordés, au titre des avantages sociaux, aux agents remplissant les conditions d'attribution requises, sont les prestations ci-après, étant précisé que l'octroi de ces avantages demeure soumis au plafonnement indiciaire : indice brut 579 – majoré au 1<sup>er</sup> janvier 2012 : 489

**SEJOURS D'ENFANTS**

- ◆ **Centres de vacances avec hébergement** : taux des subventions journalières pour les séjours dans les centres de loisirs avec hébergement (colonies de vacances) :
  - ◆ Enfants âgés de moins de 13 ans : **7,17 €**
  - ◆ Enfants âgés de 13 à 18 ans : **10,87 €**
  
- ◆ **Centres de loisirs sans hébergement (centres aérés)** :
  - ◆ enfants âgés de moins de 16 ans :

Journée complète	<b>5,18 €</b>
Demi-journée	<b>2,61 €</b>
  
- ◆ **Séjours en maisons familiales de vacances, villages familiaux de vacances ou Gîtes de France** : subvention journalière pour les enfants de moins de 18 ans :
  - ◆ Pension complète **7,55 €** (*limite annuelle : 45 jours*)
  - ◆ Autres formules **7,17 €** (*limite annuelle : 45 jours*)
  
- ◆ **Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif** (*classes de découverte*)
  - ◆ Séjours de 21 jours consécutifs au moins **74,37 €**
  - ◆ Séjours de 4 à 20 jours **3,53 €/jour**
  
- ◆ **Séjours linguistiques** de 21 jours maximum par an :
  - ◆ Enfants de moins de 13 ans : **7,17 €/jour**
  - ◆ Enfants de 13 à 18 ans : **10,87 €/jour**

Date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2013

Ce dossier sera présenté le 9 avril 2013 aux membres de la commission « Finances et développement économique ».

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer.

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :  
Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bétourné pour la question n°19

**RAPPORT ANNUEL SUR LES MUTATIONS DU PATRIMOINE COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2012**  
**(ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2012)**

La loi fait obligation aux communes de plus de 3500 habitants d'annexer à leur compte administratif l'état des mutations immobilières du patrimoine communal décidées sur l'exercice examiné.

Sont ainsi pris en compte les acquisitions, les cessions et les échanges d'immeubles.

Les membres de la commission « Finances et Développement Economique » prendront acte de ce document le 9 avril 2013.

**En l'absence de remarque, le Conseil Municipal en a pris acte.**

**Monsieur le Maire prend la parole sur la délibération concernant l'instauration place de la procédure Autorisation de Programme/Crédits de Paiement.**

**MISE EN PLACE DE LA PROCEDURE AP/CP ET ADOPTION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME « REHABILITATION ET MODERNISATION DU THEATRE EDITH PIAF ».**

Les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiements relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

L'Autorisation de Programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme à caractère pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune.

Le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement.

En effet, les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Chaque année, le projet de budget sera accompagné d'une situation au 1er janvier de l'exercice présentant les Autorisations de Programmes votées antérieurement et de l'état de consommation des crédits correspondants. De même, au moment du vote du compte administratif, une annexe supplémentaire indiquera la situation, arrêtée au 31 décembre de l'année, des Autorisations de Programme et de leurs Crédits de Paiement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'instituer cette nouvelle procédure budgétaire et de retenir l'opération de réhabilitation et de modernisation du théâtre Edith Piaf au titre des autorisations de programme ouvertes en 2013 selon le programme suivant :

Réhabilitation et modernisation du théâtre Edith Piaf	Autorisation de Programme	Crédit de Paiement Année 2013	Crédit de Paiement Année 2014
DEPENSES PREVISIONNELLES	2 180 800 €	132 000 €	2 048 800 €

L'assemblée délibérante est appelée à se prononcer.

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :  
Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bonamy pour les questions n°20,21,22,23.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2012 « BUDGET PRINCIPAL » - BUDGETS ANNEXES :  
« LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX » – « SERVICE EDUCATION JEUNESSE »**

**BUDGET PRINCIPAL**

• **Résultats définitifs de clôture** (intégrant les restes à réaliser) :

<u>Section d'investissement</u>	=	<i>Déficit</i>	1 318 631,63 €
<u>Section de fonctionnement</u>	=	<i>Excédent</i>	3 570 506,40 €
			-----
<b>Excédent global de clôture</b>	=		2 251 874,77 €
<i>Intégralement repris dans le Budget Primitif 2013 conformément aux dispositions de l'Instruction M14</i>			

Après avoir précisé que ce document comptable est en parfaite concordance avec le compte de gestion du Trésorier municipal, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

**BUDGETS ANNEXES : « LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX »**

*Résultats définitifs de clôture (intégrant les restes à réaliser)*

- Section d'exploitation	=	<i>Excédent</i>	122 976,40 €
- Section d'investissement	=	<i>Excédent</i>	68 253,21 €

**BUDGET SERVICE EDUCATION JEUNESSE**

*Résultats définitifs de clôture (intégrant les restes à réaliser)*

- Section de fonctionnement	=	<i>Excédent</i>	5 350,31 €
- Section d'investissement	=	<i>Excédent</i>	20 941,13 €

Ce dossier sera présenté le 9 avril 2013 aux membres de la commission « Finances et développement économique ».

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer.

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DU TRESORIER DE BERNAY**

Le Trésorier municipal ayant produit son compte de gestion au titre de l'exercice 2012, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce document comptable qui est en parfaite concordance avec le compte administratif dressé par Monsieur le Maire.

Ce dossier sera présenté le 9 avril 2013 aux membres de la commission « Finances et développement économique ».

### **AFFECTATION DEFINITIVE RESULTATS 2012**

**A - « BUDGET PRINCIPAL »**

**B - BUDGETS ANNEXES : « LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX » – « SERVICE EDUCATION JEUNESSE »**

**A - « BUDGET PRINCIPAL »**

#### **Proposition d'affectation définitive de ces résultats**

Au crédit du compte R 002                      2 251 874,77 €

Au débit du compte D 001                      2 981 992,63 €

Au crédit du compte R 1068                      1 318 631,63 €

**B - « BUDGETS ANNEXES – LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX – SERVICE EDUCATION JEUNESSE »**

#### **LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX**

• **Proposition d'affectation définitive de ces résultats**

- Au crédit du compte R 002                      =                      122 976,40 €
- Au crédit du compte R 001                      =                      68 253,21 €

#### **SERVICE EDUCATION JEUNESSE**

• **Proposition d'affectation définitive de ces résultats**

- Au crédit du compte R 002                      =                      5 350,31 €
- Au crédit du compte R 001                      =                      20 941,13 €

Ce dossier sera présenté le 9 avril 2013 aux membres de la commission « Finances et développement économique ».

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer.



## **BUDGETS PRIMITIFS 2013**

### **BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES « LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX », « SERVICE EDUCATION JEUNESSE »**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Balance générale : 25 550 710 € se décomposant comme suit :

Section d'investissement	=	9 548 085 €
Section de fonctionnement	=	16 002 625 €

Produit fiscal attendu pour l'équilibre du budget = 5 371 155 €

#### **BUDGET AMENAGEMENT DES LOCAUX INDUSTRIELS**

Section d'investissement	=	189 052 €
Section de fonctionnement	=	145 067 €

#### **BUDGET SERVICE EDUCATION JEUNESSE**

Section d'investissement	=	27 896 €
Section de fonctionnement	=	512 305 €

Ce dossier sera présenté le 9 avril 2013 aux membres de la commission « Finances et développement économique ».

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer.

**Monsieur Bonamy présente les comptes administratifs et les budgets primitifs des budgets annexes « locaux industriels et commerciaux » et « service éducation jeunesse.**

**En l'absence de remarque, ces sujets sont mis au vote :**

**Adoptés à l'unanimité.**

#### **Présentation du Budget Primitif 2013** par Monsieur Jean-Hugues BONAMY

En guise d'introduction à sa présentation, Monsieur BONAMY souligne le désengagement à venir de l'Etat qui va réduire le montant de ses dotations aux Collectivités Locales en 2014-2015, tout en décidant d'engager des réformes financièrement lourdes pour les mêmes collectivités, comme les rythmes scolaires à l'école primaire et en continuant à imposer des normes publiques coûteuses et parfois incompréhensibles.

Il précise que ce budget primitif se caractérise par la **rigueur** dans la gestion des dépenses courantes, de manière à dégager des excédents de fonctionnement contribuant à financer les investissements ; mais aussi par le **volontarisme** comme en témoignent les nombreuses opérations d'investissement proposées pour cet exercice.

Il conclut en mentionnant que le budget de la ville est équilibré sans augmentation des impôts communaux et ce pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive.

Monsieur BONAMY procède ensuite à la présentation du Budget Primitif en s'appuyant sur un nouveau document de présentation budgétaire. (*pj en annexe*)

Monsieur le Maire prend la parole afin d'évoquer dans un premier temps le compte administratif 2012. Il met en exergue la diminution des dépenses réelles de fonctionnement ( - 4% environ) et la baisse moindre des recettes réelles (près de 2%).

Cet effort de gestion particulièrement important depuis 2009 permet d'aborder les temps à venir avec sérénité, contrairement à bien des collectivités qui n'ont pas anticipé les contraintes pesant sur les finances locales.

Au final, c'est un excédent de 3,5 millions d'euros qui a pu être dégagé en 2012. La capacité d'autofinancement s'est améliorée et s'élève à un montant de 1,8 million d'euros contre 1,5 million d'euros en 2011. Les dépenses d'équipement se sont élevées à 2,6 millions d'euros environ, montant assez comparable à la moyenne des autres exercices, ce qui porte à 27 millions d'euros la dépense réelle d'investissement sur la période 2003-2012.

En parallèle, la dette a été maintenue au même niveau, avec un ratio de désendettement (capacité d'une collectivité totale à rembourser la dette en totalité si elle y consacrait toutes ses recettes de fonctionnement) de 9 ans, ce qui est tout à fait conforme au ratio moyen observé pour les communes de la même strate que Bernay (+10 000 habitants).

*Monsieur le Maire procède ensuite à l'analyse du budget 2013 de la ville présenté par l'Adjoint aux finances.*

Il revient sur la baisse inédite des dotations aux Collectivités Territoriales annoncée par le gouvernement pour plus de 4,5 milliards d'euros.

Dans ce contexte, il précise qu'à Bernay les dépenses de fonctionnement seront stabilisées et que les recettes devraient augmenter, grâce à la bonne tenue des recettes fiscales, due à la dynamique des bases observée. Ceci prouve que l'économie locale n'est pas aussi atone qui se plaisent à le dire certains depuis plusieurs années.

Concernant l'investissement, la section s'élève à 9 millions d'euros, Monsieur le Maire souligne le montant du virement de 2,5 millions d'euros opéré de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, qui permet de ne pas augmenter la dette ni les impôts des Bernayens.

Enfin, il se félicite que les investissements 2013 soient bien autofinancés (52% des dépenses d'investissement seront couvertes par l'épargne propre de la ville).

### **Demandes d'interventions :**

**Madame Varangle** pose une question sur le contrat de maintenance CRAM dont les coûts sont ventilés différemment cette année entre fonctionnement et investissement, comme le lui précise Monsieur Bonamy.

**Monsieur Launay** intervient au nom de l'opposition sur le compte administratif 2012 et le budget primitif 2013.

Il revient d'abord sur « l'embellie » qu'il avait pu constater en 2011, du fait du transfert de certaines compétences à l'intercommunalité et de la création de la taxe sur la publicité extérieure générant de nouvelles recettes. Monsieur Launay estime que cette évolution venait enrayer une « spirale financière inquiétante » en 2009-2010 qui a fait passer la collectivité « près de la correctionnelle » selon ses termes, c'est-à-dire de mise sous tutelle de l'Etat.

Il constate néanmoins que les grands travaux qui devaient être faits en 2012, comme la place Gustave Héon, ont été reportés et annulés budgétairement, ce qui permet selon lui, d'afficher un excédent de fonctionnement « important » en 2012.

Monsieur Launay affirme qu'en 2012, hors reprise des résultats antérieurs, cette capacité d'autofinancement est selon lui de 70 000 €.

Concernant la dette, il souligne que la capacité de désendettement aujourd'hui de 9 années était de 11 ans il a y seulement « 3 ou 4 exercices » et de 6,5 années au début des années 2000. Il poursuit en évoquant les contraintes pesant sur les finances locales en général, l'incapacité de la Municipalité à réduire la pression fiscale sur les Bernayens et considère comme une « hérésie » le refus de faire adhérer la Communauté de Communes Risle Charentonne à la Communauté de Communes de Bernay et des Environs; opération qui à ses yeux, aurait permis de dégager des marges de manœuvre financières « indéniables ».

Pour Monsieur Launay, la situation reste difficile pour la ville qui peinerait à réparer ses voiries, entretenir ses bâtiments publics et déplore la « gestion électoraliste » de la municipalité.

Concernant le budget 2013, Monsieur Launay constate que les dépenses de fonctionnement inscrites augmentent de 650 000 € par rapport à celles réalisées en 2012. Le transfert de la piscine et la fermeture de l'école Jules Ferry pouvaient laisser supposer une plus grande facilité à dégager des ressources pour financer les investissements. Il met ensuite en relation le montant de l'excédent 2012 (2,5 millions d'euros) et l'annuité de l'emprunt 2013 (2,6 millions d'euros) pour constater que ces deux montants sont équivalents.

Avec des subventions qui vont en se raréfiant et un stock de dette important, il paraît selon Monsieur Launay, inévitable d'ajourner certains investissements annoncés. En outre, il lui paraît surprenant qu'aucune provision n'ait été faite au sujet des marnières, si la responsabilité de la ville venait à être engagée.

Monsieur Launay se félicite du début du chantier du nouveau collège Marie Curie sous maîtrise d'ouvrage départementale et de la rénovation des immeubles Iris et Lilas engagée par Eure Habitat avec le concours de la ville.

Regrettant une nouvelle fois la non réduction des impôts communaux, il souligne la nécessité de rechercher la mutualisation de certains services municipaux avec la CCBE et mentionne finalement que l'opposition se prononcera contre l'adoption de ce budget primitif.

**Réponse de Monsieur Hervé Maurey à cette intervention :**

Monsieur le Maire commence par exprimer sa forte désapprobation des termes employés par Monsieur Launay dans son intervention, et notamment celui de « correctionnelle », précisant « nous ne sommes pas au football ici ! ».

**Monsieur Launay lui répond** qu'il retire ce mot.

**Monsieur le Maire** poursuit en affirmant que les prévisions dramatiques de Monsieur Launay ne se sont heureusement jamais avérées exactes et indique qu'il n'a sincèrement pas compris sa démonstration, visant à prouver que la situation se dégrade alors que tous les indicateurs financiers s'améliorent de manière incontestable.

Le Maire réfute les arguments de Monsieur Launay sur le fait que les Bernayens paient deux fois, en rétorquant que le transfert des compétences a été effectué sans augmentation de la fiscalité au niveau de la CCBE.

Au sujet de la fusion des intercommunalités, Monsieur le Maire répond que cette dernière aurait été dans l'intérêt des seuls contribuables de la commune de Serquigny, car toutes les études financières prospectives montraient que l'intégration de la Communauté de Commune Risle-Charentonne aurait abouti à une hausse des impôts des bernayens de 30 à 40 %.

Il conteste ensuite vivement la méthodologie employée qui compare le budget primitif 2013 au compte administratif 2012 en dépit de tous les usages habituels en la matière qui conduisent à comparer ce qui est comparable, un BP à un autre BP en l'occurrence, comme cela se fait dans toutes les collectivités.

Monsieur le Maire souligne le décalage permanent entre le propos de Monsieur Launay et la réalité, qu'il s'agisse de la dette ou en fonction des investissements réalisés sur le terrain observables par tous.

Il poursuit son intervention en défendant l'action municipale qui vise à redynamiser la ville et attirer de nouveaux habitants, touristes, consommateurs, de nouvelles entreprises, de nouveaux professionnels dont la ville a besoin comme des médecins par exemple.

Il étaye son propos en indiquant qu'au niveau de Bernay et de sa région, les investissements réalisés en 2012, ont généré plus de 2 millions d'euros injectés dans l'économie locale et qui ont permis à des entreprises de Bernay et du département de l'Eure de fonctionner, de recruter...

Répondant à la question des marnières, Monsieur le Maire indique que ceci relève de la CCBE et que la responsabilité de la ville n'a pas à être engagée.

En conclusion, Monsieur le Maire regrette le fait que l'opposition ait renoué avec « ses vieux démons » consistant à transformer la réalité à des fins purement politiciennes.

Pendant le vote du compte administratif et comme c'est l'usage, Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal et confie la présidence de la séance à Monsieur Quinton, 1<sup>er</sup> adjoint.

En l'absence de remarques supplémentaires, ces sujets sont mis au vote.

Compte administratif « budget principal »

A la majorité :

24 favorables

07 contre (Mmes Dionis, Pitette, Varangle, Mrs Launay, Lerooy, Didtsch, Mr Mesnildrey par procuration)

Approbation du compte de gestion

A l'unanimité

Budget principal – affectation définitives des résultats 2012

A l'unanimité

Budget principal primitif 2013

A la majorité :

24 favorables

07 contre (Mmes Dionis, Pitette, Varangle, Mrs Launay, Lerooy, Didtsch, Mr Mesnildrey par procuration)

Monsieur le Maire prend la parole pour la question n°24.

**VOTE DU TAUX DES QUATRE TAXES LOCALES**

Taux d'imposition proposés pour 2013

		Pour mémoire Rappel des taux 2012
•	Taxe d'habitation = 16,32 %	16,32 %
•	Taxe foncière sur les propriétés bâties = 22,08 %	22,08 %
•	Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 31,39 %	31,39 %
•	Cotisation Foncière des Entreprises = 19,00 %	19,00 %

Pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive, et malgré la baisse annoncée des dotations de l'Etat, la municipalité a souhaité maintenir au même niveau la pression fiscale sur les ménages et les entreprises de la ville.

Ce dossier sera présenté le 9 avril 2013 aux membres de la commission « Finances et développement économique ».

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer.

**En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :**

- 24 favorables

- 7 abstentions (Mmes Dionis, Pitette, Varangle, Mrs Launay, Lerooy, Mesnildrey (par procuration), Didtsch)

Fin de séance à 23 heures